



Belfort le 28 décembre 2017

RAPPEL DES DÉLAIS IMPÉRATIFS POUR LE DÉPÔT DE LA DÉCLARATION DE CANDIDATURE A L'ÉLECTION LEGISLATIVE PARTIELLE DU 28 JANVIER ET 4 FÉVRIER 2018

Il est rappelé aux candidats qui souhaitent se présenter à l'élection législative partielle organisée les 28 janvier et 4 février prochain que **leur déclaration de candidature devra impérativement être déposée par leur soin ou leur suppléant** auprès de la préfecture du Territoire de Belfort - pôle des collectivités territoriales et de la démocratie locale, **aux dates et heures suivantes :**

Pour le 1er tour :

- du mardi 2 janvier au jeudi 4 janvier 2018
 - de 9h00 à 12h00
 - de 14h00 à 16h00
- le vendredi 5 janvier 2018
 - de 9h00 à 12h00
 - de 14h00 à **18h00, dernier délai.**

Pour le 2^e tour :

- le lundi 29 janvier 2018
 - de la proclamation des résultats à 16h00
- le mardi 30 janvier 2018
 - de 9h00 à 12h00
 - de 14h00 à **18h00, dernier délai.**

Aucun autre mode de déclaration de candidature, notamment par voie postale, par télécopie ou par messagerie électronique, ne sera admis.

Les délais de dépôt sont impératifs et ne sauraient être prorogés, aussi bien pour le candidat que pour le suppléant.

Emmanuelle Morandeira, Préfecture
emmanuelle.morandeira@territoire-de-belfort.gouv.fr
03.84.57.16.67

Célia Tromson, Préfecture
celia.tromson@territoire-de-belfort.gouv.fr
03.84.57.15.14

Nadine Boucard, Préfecture
nadine.boucard@territoire-de-belfort.gouv.fr
03.84.57.15.76

Florian LIDIN, Préfecture
florian.lidin@territoire-de-belfort.gouv.fr
03.84.57.16.75

